



MAIRIE
DE
CHATEL
HAUTE-SAVOIE

Code Postal : 74390

**COMPTE-RENDU REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 23 NOVEMBRE 2011 à 20 H**

Présents : M. RUBIN Nicolas, Maire, MM. FAURIE Bruno, CHARBONNEL Philippe MARCHAND Franck, RUBIN Roger Adjoints,

Mmes BOVARD Sylvie, BURNET Sandra (arrivée 20h40) MM. CHALOYARD Jean-Yves, CRUZ-MERMY Daniel, DAVID André, DAVID Frédéric, DUNAND Constant, GRILLET-AUBERT Pascal, LACROIX Bernard, RUBIN Pascal, Conseillers Municipaux.

Madame BOVARD Sylvie a été élue secrétaire.

1. Le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 12 septembre 2011 est approuvé ; cependant Mme Sandra BURNET regrette que les arguments avancés pour justifier le vote contre l'approbation de la modification n° 9 du PLU soient considérés comme subjectifs et hors sujet alors qu'elle confirme que ces propos étaient confortés par Mme le Commissaire enquêteur de la révision du PLU, rencontrée lors d'une permanence avec Mme Sylvie BOVARD.

1. PRESENTATION DU PROJET « NEIGES ETOILEES »

M. Jean-François VUARAND, Directeur de CHATEL TOURISME et son équipe et membre du bureau expose les grands rendez-vous de l'hiver 2012 à CHATEL. Nadine PEILLEX/VESIN, responsable du pôle événement explique le déroulement du projet « neiges étoilées » - festival international de la gastronomie qui se déroulera du 25 au 27 janvier 2012 ; Caroline GIRARDOZ et RUBIN Edwige, membres du bureau présentent le budget de cet événement et les coûts engendrés par une délocalisation et le projet d'installer un chapiteau, pour lequel une aide technique et financière est sollicitée.

→ **Le Conseil prend acte des données et explications fournies par les intervenants et formule le souhait de recevoir une demande écrite de la requête sollicitée à la Commune.**

2. TARIFS – ANNEE 2012 –

A. Tarification des différents services - propositions de la commission des finances réunie le 13 octobre 2011 dont le compte-rendu a été transmis à l'ensemble des élus –

Tableaux des tarifs pour les annexes 1 à 8 :

- a) annexe 1 – pêche – tarifs proposés par la commission Sports –
- b) annexe 2 - piscine
- c) annexe 3 – tennis
- d) annexe 4 – petit-train
- e) annexe 5 – droits de place – (cirques, marché, commerces ambulants, manèges, surfaces commerciales et non commerciales)
- f) annexe 6 – salles / chapiteau
- g) annexe 7 – documents administratifs
- h) annexe 8 – Ecole de musique
- i) annexe 9 – réparations et déneigement des containers :
 - remplacement roulette + main d'œuvre : 120 €
 - roulette supplémentaire : 80 €
 - déneigement conteneur : 50 €

M. Jean-Yves CHALOYARD fait part d'une remarque des commerçants locaux concernant le tarif pour le droit de place appliqué au marchand de marrons qui vient en pleine saison touristique, car ils ne le trouvent pas assez élevé et gênant par rapport à ceux qui ont des charges fiscales. D'autre part, le marchand de marrons vend des produits semblables à ceux des commerçants locaux, d'où une crainte de la concurrence faite aux locaux.

M. Frédéric DAVID n'est pas favorable pour qu'il vienne sur le marché car il y a des commerçants qui ne viennent pas toute l'année.

M. Jean-Yves CHALOYARD demande s'il est possible de revaloriser le tarif « commerces ambulants » pour les vacances scolaires.

→ **Le Conseil approuve l'ensemble des tarifs selon les propositions faites et instaure une tarification pour les commerçants ambulants comme suit :**

- tarifs hors vacances : journée : 5,20 €/ml – semaine 17,00 €/ml
- tarifs vacances scolaires : journée : 8,00 €/ml – semaine 25,00 €/ml

j) annexe 10 – tarifs péri-scolaire pour accueil des enfants de plus de 6 ans : les tarifs applicables ont été fixés en fonction des ressources du foyer, déterminés comme suit et applicables pour l'année scolaire 2011/2012 :

- 2,50 € l'heure par enfant pour un Quotient Familial supérieur ou égal à 801 €
- 1,50 € l'heure pour un enfant pour un Quotient Familial compris entre 501 et 800 €
- 1,00 € l'heure par enfant pour un Quotient Familial inférieur ou égal à 500 €.
- pour tout dépassement de ¼ d'heure dans la limite de ½ heure, il sera appliqué un ½ tarif pour chaque catégorie et il est proposé d'augmenter la capacité d'accueil à 14 enfants.

Par ailleurs, il est également proposé un projet de règlement intérieur pour l'accueil périscolaire des maternelles (enfants de moins de 6 ans qui n'ont pas de place en garderie) pour une capacité maximale de 10 enfants ; le tarif serait celui de la garderie, à savoir, 2,40 € de l'heure sans condition de revenus et 1,20 € pour tout dépassement de ¼ d'heure dans la limite d'une demi-heure ;

M. RUBIN Roger précise que lors de la réunion de l'Ecole, il a été demandé si la Commune pouvait prévoir un accueil en péri scolaire pour les enfants ; il indique que le tarif sur le barème du quotient familial pose le problème pour les familles dont les revenus sont déclarés à l'étranger et dont les ressources ne sont pas prises en compte pour le quotient familial ; il propose un tarif à 2,50 € pour tous les enfants sans tenir compte du quotient familial.

M. DAVID Frédéric indique que le principe est appliqué depuis de nombreuses années à la garderie pour tenir compte des revenus modestes et que ce principe est socialement important. Mme FERNANDEZ précise qu'une étude sera faite pour proposer un critère supplémentaire pour tenir compte de la situation sociale.

→ **le Conseil :**

- **valide les tarifs instaurés précédemment, applicables pour l'année scolaire 2011/2012 et demande une réflexion sur d'autres critères à prendre en compte pour la prochaine tarification pour le périscolaire des enfants de plus et de moins de 6 ans.**
- **adopte le projet de règlement de l'accueil péri scolaire des enfants de moins de 6 ans pour une capacité maximale de 10 enfants.**

B. Stationnement Parkings de Barbossine et en zone limitée (vannes et piscine) :

Le Conseil propose, sur avis du service de Police Municipale, un abonnement une semaine pour l'accès au parking couvert de Barbossine et aux parkings de Vannes et de la piscine pour éviter aux usagers d'être verbalisés (amendes de 17 € pour stationnement interdit - et 35 € en zone limitée qui rentrent dans les caisses de l'Etat) ; cette solution permettrait également une valorisation de son domaine public par le recouvrement de recettes supplémentaires.

→ il est ainsi proposé d'instaurer un tarif « **abonnement semaine** », comme suit :

- 50 € pour le parking souterrain de Barbossine
- 45 € parkings aériens en zone limitée à Vannes et à la piscine (9 places à gauche de l'entrée)

→ **Le Conseil valide les tarifs proposés pour l'abonnement semaine au parking souterrain de Barbossine et pour les parkings de Vannes et de la piscine en zone limitée, étant précisé que les contrôles réguliers seront effectués par la Police Municipale.**

C. Tennis : la commission des finances a souhaité que la question sur le mode d'exploitation des tennis en 2012 soit soumise à l'avis du Conseil ; la gestion d'un service public peut être effectuée soit en régie communale, soit par une Délégation de Service Public en procédure simplifiée.

M. Jean-Yves CHALOYARD indique que le Club d'Abondance a proposé de reprendre gratuitement la gestion des tennis ;

M. le Maire précise qu'une exploitation en multipass ne garantit pas un court libre et souligne les problèmes rencontrés ;

M. CHARBONNEL Philippe dit que la gestion des tennis avait été proposé au ski-club ;

M. Le Maire expose que la solution de cet été était de donner en gestion cet équipement à une personne à un prix de location raisonnable ;

M. RUBIN Roger a proposé de faire venir un professeur pour lui confier la gestion des courts en prenant 5 % et de lui demander d'organiser des tournois

M. Jean-Yves CHALOYARD propose également de confier la gestion des tennis à un professeur en contrepartie de l'organisation des tournois ;

M. le Maire propose la solution de transition et voir si une personne peut faire d'autres activités sur les terrains.

→ **Le Conseil est favorable à une consultation sous forme de délégation de service public en procédure simplifiée.**

3. LOYER – REDEVANCE –

A. Loyer du POINT I – Le bail avec la SAEM « Sports et Tourisme » est à renouveler suite aux travaux réalisés pour l'aménagement d'une mezzanine, représentant un montant de à 12 000 €. La commission des finances propose le loyer annuel hors charges suivants : loyer précédent de 4050 € + 1500 €, représentant l'amortissement des travaux sur 8 ans, ce qui porterait le loyer à 5550 €, hors charges ; la durée du bail est établie jusqu'à la fin du contrat de Délégation de Service Public. Par ailleurs, ce loyer sera réévalué sur la base de l'Indice de Référence des Loyers (IRL)

M. le Maire expose le principe de considérer que le bail de Châtel Tour était arrivait à terme et que pour faciliter la vie du client pour accéder aux différents services, l'idée était de mettre en place une sorte de guichet unique pour le touriste ; les avis réunis n'étaient pas unanimes ; il précise qu'il faut se mettre à la place du client et faire évoluer les services en conséquence.

M. RUBIN Pascal fait remarquer que la demande des travaux aurait dû être faite avant de débiter.

M. RUBIN Roger rappelle que CHATEL TOUR devait être installé dans les locaux du point I, sans que soit précisé que les caisses devaient être mises ailleurs et que les 2 caisses devaient venir à l'Office ; il rajoute qu'il y a quelques années, tout était à l'Office puis les services ont été séparés, comme l'ESF qui a dû libérer les locaux ;

M. Le Maire indique qu'il faut considérer que la SAEM est un organisme privé.

M. DAVID Frédéric demande pourquoi cela ne s'est pas fait ; Mme BOVARD Sylvie précise que l'explication a déjà été donnée lors de la réunion précédente.

→ **Le Conseil accepte de passer un nouveau bail avec la SAEM pour le point I aux conditions proposées.**

B. Redevance occupation du domaine public :

a) Aire de stationnement des camions saisonniers – caution – pour l'accueil des travailleurs saisonniers non sédentaires, la Commune a réalisé une plate-forme de tout-venant après le pont des Masses ; la commission des finances propose un droit de stationnement à la saison ou au mois aux tarifs suivants :

- 220 € pour la saison, avec une possibilité de paiement en 2 fois : 100 € + une caution d'un montant identique en début de saison et 120 € en février
- 60 € par mois avec une caution de 60 €, payable en début de mois.

→ **Le Conseil accepte, à l'unanimité, les tarifs proposés pour le droit de stationnement des camions des travailleurs saisonniers.**

b) **Terrain communal à Près-la-Joux mis à disposition de l'ESF dans le cadre de la DSP relative à l'exploitation du fil-neige à corde** : la redevance annuelle pour l'occupation du domaine public a été fixée à 400 € en 2009 lors de la passation de la convention de DSP, la commission des finances propose de la fixer à 420 € pour réajuster l'évolution depuis 2009 et de l'indexer sur l'Indice de Référence des Loyers (IRL). La commission de Délégation de Service Public, réunie le 8 novembre 2011 a approuvé l'avenant proposé.

→ **Le Conseil, à l'unanimité, autorise le Maire à signer l'avenant au contrat de DSP avec l'ESF définissant le loyer et les modalités de révision pour la redevance d'occupation du terrain à Près-la-Joux.**

4. SECOURS SUR PISTES – tarifs saison 2011/2012

A. Tarifs des secours sur pistes – front de neige -

B. Tarifs transports sanitaires hélicoptérés – les tarifs proposés sont déterminés par rapport à ceux du marché avec Mont-Blanc Hélicoptères (actualisés à + 3,30 % pour la saison 2011/2012),

→ **Le Conseil adopte, à l'unanimité, les tarifs proposés qui sont fixés chaque année sur cette base en fonction de l'actualisation des prix du marché passé avec Mont-Blanc Hélicoptères pendant la durée du marché, soit jusqu'au 30.11.2014.**

C. Tarifs transports par ambulances :

- **les tarifs pour les transports sanitaires par ambulances** sont déterminés par rapport à ceux du marché des AMBULANCES, (actualisés à une moyenne de 4,50 %),

→ **Le Conseil adopte, à l'unanimité, les tarifs proposés qui sont fixés chaque année sur cette base en fonction de l'actualisation des prix du marché passé avec EVASAN pendant la durée du marché, soit jusqu'au 30.11.2014 et prend acte du tarif fixé par le SDIS à 150,50 € en cas de carence d'ambulance.**

D. Déclenchement préventifs des avalanches : conventions à passer avec les Sociétés MONT-BLANC Hélicoptères et BLUGEON Hélicoptères pour les vols de déclenchements préventifs d'avalanches par grenadage hélicoptéré dans le cadre du P.I.D.A. :

Prestataires	Tarifs saison 2010/2011 TTC/heure de vol	Tarifs saison 2011/2012 TTC/heure de vol	% augmentation
MONT-BLANC HELICOPTERES	1581,00 €	1633,73 €	3,32 %
BLUGEON HELICOPTERES	1794,00 €	1865,76 €	4 %

Il est à noter qu'au cours de la saison 2010/2011, aucune facturation n'a été faite pour le déclenchement préventif des avalanches.

→ **Le Conseil prend acte des tarifs applicables pour la saison d'hiver 2011/2012.**

5. TAXE DE SEJOUR –

A. Tarif de la taxe de séjour des résidences de tourisme 4 étoiles par rapport aux hôtels 4 étoiles : le tarif de la taxe de séjour pour les résidences de tourisme 4 étoiles avait été fixé par délibération du 30 mars 2009 à 0,90 € par personne et par jour et celui des hôtels de tourisme 4 étoiles à 1,00 € ; la commission des finances propose de réajuster le tarif des résidences de tourisme 4 étoiles sur celui des hôtels de tourisme 4 étoiles,

B. Modification de l'âge pour l'exonération de paiement de la Taxe de Séjour : la commission des finances propose de rabaisser l'âge pour la perception de la taxe de 18 ans (fixé par délibération du 30 mars 2009) à 16 ans en laissant le temps aux opérateurs de communiquer.

M. CRUZ-MERMY Daniel propose de descendre à 14 ans pour les meublés ; Mme FERNANDEZ indique que l'on ne peut pas faire de distinction entre les catégories d'hébergement. Ce serait discriminatoire.

M. Le Maire indique qu'un travail de recherche des fraudeurs est effectué et qu'il y a encore une marge de manœuvre en accentuant les recherches effectuées par le service de la taxe de séjour et ainsi lutter contre l'évasion fiscale.

→ **Le Conseil accepte, à l'unanimité, de modifier le tarif applicable aux résidences de tourisme 4 étoiles à 1,00 € par personne et par jour et fixer les exonérations à 16 ans ; ces dispositions seront applicables au 1^{er} octobre 2012.**

6. CINEMA DU CHABLAIS : situation exploitation des cinémas à CHATEL

M. le Maire donne lecture de la lettre de la Société des cinémas du Chablais qui a exposé les difficultés rencontrées pour l'exploitation des salles de cinémas et a sollicité une aide pour équiper ses salles en numériques pour continuer cette activité avec le passage au numérique ; la municipalité réunie le 06.09.2011 a examiné la demande formulée et a proposé d'étudier la possibilité d'acheter le matériel par la commune ainsi que les financements possibles.

Pour mémoire, la Commune a apporté son soutien par :

- une exonération totale de la Taxe Professionnelle par délibération du 27.09.2010,
- un loyer annuel très bas fixé à 837,20 € toutes taxes comprises et hors charges

M. le Maire précise que M. PICCOT lui a indiqué qu'en cas de maintien de son activité dans les 2 salles, il ne lui est pas possible de financer 80 000 € pour chaque salle pour le passage au numérique et il considère que son activité est une animation ;

M. le Maire propose de définir une aide à l'acquisition de matériels nécessaires.

M. DAVID Frédéric évoque un contrat avec un privé pour la salle du Morclan ou pour la mise à disposition de personnel de la station ;

M. CHALOYARD Jean-Yves expose la problématique pour l'achat d'une caméra numérique rencontrée par d'autres salles dans les communes de La Clusaz, le Grand Bornand, Morzine et Chinaillon ;

M. Le Maire demande l'avis des élus sur les modalités de l'aide à apporter ;

Mme BOVARD Sylvie et M. CRUZ-MERMY Daniel préfèrent le versement d'une aide financière plutôt que la mise à disposition de personnel communal ;

M. Le Maire précise que le gérant des Cinémas abandonnerait une salle car il ne peut pas équiper les 2 en numérique. Par ailleurs, il avait proposé d'inscrire le cinéma au multipass, mais cela demande l'accord de l'association des Portes du Soleil. L'étude doit être menée. Elle sera soumise au bureau de l'association des « Portes du Soleil ».

M. RUBIN Pascal indique que si on perd un cinéma, cela va être préjudiciable.

→ **M. Le Maire propose que le gérant formule une demande chiffrée sur la base d'un devis, le Conseil se prononcera ultérieurement sur le montant de l'aide à apporter.**

7. FINANCES :

A. Indemnité de Conseil au Comptable chargé des fonctions de receveur des Communes à la Trésorerie d'Abondance : attribution au titre de l'année 2011

La Trésorerie d'Abondance a présenté le décompte global de l'indemnité de conseil aux comptables chargés des fonctions de receveur des Communes pour l'année 2011.

Ce décompte fait ressortir un montant brut de 2 645,12 €, calculé sur la moyenne des dépenses des 3 années 2008, 2009 et 2010.

Il convient de délibérer en vue de l'attribution au comptable, Melle Cécile CROSNIER, de cette indemnité de Conseil en précisant le taux retenu.

→ **Le Conseil, considérant que la Trésorière, exerce son rôle de conseil en qualité de receveur municipal, accepte à l'unanimité, de lui attribuer le montant tel que défini ci-dessus.**

B. Cautionnement à intervenir avec le CREDIT AGRICOLE pour l'exportation des déchets municipaux vers la Suisse.

Comme chaque année, il est nécessaire de constituer un cautionnement pour le transfert des déchets ménagers vers la Suisse, conformément à l'article 6 du règlement européen n° 1013-2006 concernant :

- le transport et le traitement des déchets ménagers et encombrants pour un montant de 3 775,68 € TTC
- le transport et de traitement des bois usagés pour un montant de 3 072,48 € TTC

Le Crédit Agricole établira les actes définitifs selon les conditions suivantes : frais de dossier : 60 €
- taux de commissionnement : 1,50 % et frais d'actes de 30 € par caution, à prendre en charge par la Commune

→ **Le Conseil, à l'unanimité, autorise la constitution de la caution aux conditions indiquées pour le transfert des déchets ménagers vers la Suisse.**

C. Décisions Modificatives concernant les budgets Parking – Transport – Eau et assainissement- remontées mécaniques - Commune.

Après examen des situations budgétaires, il est proposé les modifications suivantes :

- 1) **Budget de la Commune** : la Commune a enregistré des recettes de fonctionnement supplémentaires par rapport à la prévision, de 67 000 € (dont 50 000 € des loyers du Champlan), ce qui a permis d'effectuer un virement à la section d'investissement d'un même montant. Par ailleurs, une partie des investissements programmés en 2011 et qui ne pourront être réalisés d'ici mars 2012, doivent être supprimés du budget (- 1 918 000 €). Les dépenses et les recettes de chaque section devant être équilibrées, ce qui implique de diminuer d'autant les recettes d'investissement, tel l'emprunt.

En cumulé des sections de fonctionnement et d'investissement, la Commune diminue son budget de – 1 868 000 €.

Pour information, la Commune devra faire l'emprunt d'équilibre de 1 450 000 € et non de 2 086 000 € comme prévu au BP 2011.

Mme BURNET Sandra pose la question sur la procédure mise en place pour souscrire les emprunts prévus au budget ; Mme FERNANDEZ précise qu'une consultation est faite auprès des banques comme à chaque fois pour recourir aux meilleures offres.

M. Le Maire précise que le taux d'endettement fluctue en fonction des emprunts et de l'autofinancement et que la Commune subit des contrôles à plusieurs niveaux (Trésorerie, Etat)

M. GRILLET-AUBERT Pascal indique qu'il fera transmettre l'audit de la dette établi par le conseiller financier de la Commune.

→ **Le Conseil adopte à l'unanimité la décision modificative afférente au budget de la Commune.**

Chapitre des subventions : demande d'une subvention exceptionnelle par l'association de l'amicale du personnel communal pour un montant de 3978 € ; Cette association n'a pas perçu de subvention depuis 2007.

M. le Maire précise que l'association propose de supprimer certaines prestations et de créer de nouvelles conditions d'adhésion.

M. RUBIN Roger propose d'attribuer un forfait ski Châtel, la différence serait à la charge des agents

M. le Maire précise qu'il devrait y avoir un traitement égalitaire entre les différents services de la Station pour une meilleure équité sociale.

→ **Le Conseil accepte à l'unanimité l'attribution de cette subvention exceptionnelle pour le montant indiqué.**

- 2) Budget Remontées Mécaniques** – le budget des remontées a enregistré une diminution des dépenses de fonctionnement de 10 000 € correspondant aux intérêts d'emprunt estimés.

Le prêt prévu a été diminué de 482 000 € ; ceci, grâce à une part d'autofinancement de 660 000 €. Pour mémoire l'emprunt initial (BP 2011) était de 6 682 000 €, il sera ramené à 6 000 000 € (la différence provenant du prêt de 200 000 € versé en 2011)

En cumulé des sections de fonctionnement et d'investissement, la Commune diminue la dépense de – 492 000 €.

3) Budget Eau et assainissement

Diminution des dépenses d'investissement de – 328 000 € (une partie des travaux prévus étant non réalisables d'ici mars 2012), impliquant une diminution du même montant de l'emprunt d'équilibre.

Par ailleurs, grâce à la nouvelle tarification de l'eau, qui a généré une recette supplémentaire de 37 000 € à celle prévue au B.P. 2011, permettant de diminuer de 25 000 €, la subvention d'équilibre (fonctionnement) provenant du budget général de la Commune vers le budget annexe, qui est ainsi ramenée à 431 300 €.

Mme FERNANDEZ précise que les recettes du produit de l'eau sont en augmentation d'environ 24 % par rapport à 2010. Cependant, le déficit de ce budget n'est pas totalement couvert par ces recettes et le budget général doit abonder une subvention pour l'équilibre.

M. CRUZ-MERMY Daniel pose la question au sujet de la modification de la facturation de l'eau en soulignant le fait que l'abonnement de l'assainissement suivait celui de l'eau pour chaque appartement et que cela est pénalisant de payer l'assainissement en plus.

M. le Maire indique que le budget doit s'équilibrer et que suite à la construction de la station d'épuration, il faudra trouver des moyens pour financer la perte et faire des efforts ;

M. CRUZ-MERMY Daniel propose de fixer au nombre de lits et non au nombre d'appartements.

M. Pascal RUBIN fait remarquer que l'on fait payer un compteur pour chaque appartement alors qu'ils n'en ont pas.

M. CRUZ-MERMY Daniel demande la liste des travaux d'investissement qui ont été diminués.

Mme BURNET Sandra constate que le déficit du service reste identique.

→ La liste des travaux sera communiquée à l'ensemble du Conseil.

4) Budget Transport de personnes :

Au Budget Primitif 2011, la subvention d'exploitation de 404 800 € n'est pas suffisante pour équilibrer la section de fonctionnement, il est nécessaire de rajouter un montant de + 50 000 € provenant du budget général à 454 800 €, ce qui porte le montant de la subvention d'équilibre à 454 800 €.

→ ***Le Conseil adopte les décisions modificatives afférentes aux budgets annexes des remontées mécaniques, de l'eau & assainissement et du transport de personnes.***

D. Demande de subvention auprès du SMDEA et de l'Agence de l'Eau pour les travaux de captage et adduction de la source du Meurba

Selon la note explicative de l'avant-projet établi par le groupement de MO, il en ressort **un coût total de l'opération pour un montant 1 881 500 € HT**, décomposé comme suit :

a) montant de travaux de 1 730 000 € :

- Captage et pompage de la ressource : 444 000 €
- Conduites de refoulement et de distribution : 438 000 €
- Construction réservoir : 792 000 €
- Frais divers et imprévus : 56 000 €

b) frais relatifs à l'opération pour un montant de 151 500 € :

- Provisions pour branchements électriques et téléphoniques : 20 000 €
- Etudes géotechniques pour réservoir : 12 000 €
- Honoraires MO : 99 744 €
- Assistance maîtrise d'ouvrage (SED) : 10 000 €
- Frais de procédure : 2 500 €
- Frais de coordination SPS : 6 000 €
- Lever topographique : 1 256 €

→ **Le Conseil sollicite une subvention auprès du SMDEA et de l'Agence de l'Eau aux meilleurs taux.**

8. AVENANTS CONTRAT DSP AVEC LA SAEM – TARIFS REMONTEES MECANIQUES :

A. Echange entre la SAEM et la Commune – parking aérien et couvert de Barbossine.

La commission des finances, lors de sa réunion du 9.08.2011 avait proposé de récupérer le parking couvert et de l'échanger avec la SAEM contre le parking aérien ; la commission de Délégation de Service Public, réunie le 8.11.2011 a validé cette proposition sous réserve qu'un contrôle soit effectué par la Police Municipale et a accepté que le déneigement soit effectué par la Commune.

→ **Le Conseil autorise le Maire à signer l'avenant entérinant cet échange**

B. Périmètre du contrat de DSP confié à la SAEM : la commission de délégation de service public, réunie le 8 novembre 2011, a validé le retrait de l'enveloppe du domaine skiable confié à la SAEM, les pistes exploitées par une convention de délégation de service public avec des exploitants privés : domaines de l'Oie – le Clos, du Mermy (jardin des Pitchounes), de Près-la-Joux (exploité par l'ESF) ainsi que le téléski des Marmottons (exploité par l'ESF). Ce retrait n'a pas d'impact sur l'exécution du contrat.

→ **Le Conseil à l'unanimité, autorise le Maire à signer un avenant entérinant ce retrait du contrat de DSP**

C. Avenant n° 8 – reprise du droit d'entrée dans les comptes de la SAEM

Par avenant n° 6 au contrat de Délégation de Service Public pour l'exploitation des remontées mécaniques, il a été acté la renonciation de percevoir le droit d'entrée par le délégant et la renonciation à l'indemnisation des biens de retour par le délégataire. Il convient donc de procéder à la mise à jour des éléments patrimoniaux par la passation d'un avenant, validé par la commission de Délégation de Service Public, réunie le 8 novembre 2011. Cet avenant intègre à l'actif du bilan de la SAEM les immobilisations corporelles retournées à la Commune le 31.12.2004 à leur valeur à cette date pour un montant de 8 716 495,81 €, sous déduction des amortissements réalisés au 1^{er} Octobre 2010 (3 341 340,12 €), soit pour une valeur comptable d'intégration de 5 375 155,69 €.

→ **Le conseil, à l'unanimité, autorise le Maire à signer l'avenant intégrant les immobilisations dans l'actif de la SAEM.**

D. PARKING DE PRES-LA-JOUX :

Dans le cadre de l'aménagement de l'aire de stationnement des camping-cars sur le parking P6 de Près-la-Joux, en gestion communale, décision précédemment adoptée lors de la séance du 8 juillet 2009, la commission de délégation de service public, réunie le 08.11.2011, a proposé de passer un avenant pour le retrait de la surface de 1650 m² correspondant à cette utilisation ; ce retrait n'a pas d'impact financier sur l'économie du contrat de délégation de service public et nécessite la passation d'un avenant intégrant une mise à jour des surfaces de parking de Près-la-Joux

→ **Le Conseil, à l'unanimité, autorise le Maire à signer l'avenant entérinant cette modification de surface.**

E. Tarifs des remontées mécaniques :

Le conseil prend acte que lors de la mise en application de la TVA à 7 % sur les titres de transports au 1^{er} janvier 2012, les tarifs des remontées mécaniques seront impactés par cette mesure ainsi que sur les secours et autres tarifs liés à l'exploitation du domaine skiable.

9. MARCHES PUBLICS - ASSURANCES

Un appel d'offres a été lancé pour les nouveaux marchés d'assurances concernant les lots suivants :

LOT N° 1 - ASSURANCE "DOMMAGES AUX BIENS ET RISQUES ANNEXES"

LOT N° 2 - ASSURANCE "RESPONSABILITE ET RISQUES ANNEXES"

LOT N° 3 - ASSURANCE "FLOTTE AUTOMOBILE ET RISQUES ANNEXES"

LOT N° 4 - ASSURANCE "PROTECTION JURIDIQUE DES AGENTS ET ELUS"

La commission d'appel d'offres se réunira le 30/11/2011 pour attribuer les marchés. Néanmoins, il est nécessaire d'autoriser M. le Maire à signer les marchés des assurances à compter de l'année 2012, pour une durée de 5 ans, pour **un montant maximum de 360 000 € avec les taxes** pour l'ensemble des lots.

Les titulaires des marchés ainsi que les montants seront communiqués lors de la prochaine réunion du Conseil.

→ **Le Conseil autorise M. le Maire à signer les marchés d'Assurances dans la limite du montant maximum indiqué.**

10. PERSONNEL

Avant chaque saison d'hiver, il est nécessaire de procéder au recrutement des agents saisonniers et contractuels et de créer les postes pour les différents services selon les besoins recensés ci-dessous :

SERVICES	POSTES	emplois	grades
SAISONNIERS			
PATINOIRE	2 postes + ½ poste	Caisse + agent d'entretien	Adjoint technique 2 ^{ème} classe
PARKING	1 poste + 2 demi-postes	Caisse + responsable régie	Adjoint technique 2 ^{ème} classe
PARKING surveillance et entretien	1 poste	contrat CAE de 6 mois financé à 70 % par l'Etat	Adjoint technique 2 ^{ème} classe
Police Municipale	2 postes + ½ poste + 1 ASVP (5 mois)	ASVP	Adjoint administratif 2 ^{ème} classe
CONTRACTUELS			
Service technique	1 poste contractuel 7 mois complément ASVP	électricien	Adjoint technique 2 ^{ème} classe
Service de l'eau	1 poste contractuel 1 an	Agent déjà recruté depuis mai 2011	Adjoint technique 2 ^{ème} classe

→ **Le Conseil accepte de procéder aux recrutements saisonniers et contractuels tels que définis ci-dessus.**

A. Création des Postes dans le cadre des avancements de grades proposés par le Centre de Gestion de la fonction publique, pour les agents remplissant les conditions pour 2012 ; la création des postes ne vaut pas nomination des agents concernés, celle-ci étant conditionnée par un arrêté du Maire.

Les postes concernés sont les suivants :

- 3 postes de rédacteur chef
- 1 poste de Rédacteur Principal

- 2 postes d'adjoint administratif 1^{ère} classe (suite à admission à examen professionnel)
- 1 poste d'Adjoint Technique Principal 1^{ère} classe
- 4 postes d'Adjoint Technique Principal 2^{ème} classe
- 1 poste de brigadier

→ **Le Conseil accepte de créer les postes proposés à un avancement de grades pour 2012 par le Centre de Gestion de la fonction publique**

B. Programme inter-municipalités 2012 avec France Québec

France Québec a adressé un contrat d'engagement pour participer au programme d'échanges intermunicipalités 2012 ; cet engagement porte sur le nombre d'emplois pour l'été 2012 et sur l'hébergement des candidats québécois reçus.

M. Le Maire propose de renouveler l'engagement pour 2 postes dans les services communaux avec un encadrement strict des jeunes québécois.

M. LACROIX Bernard a indiqué que ce sont les familles qui s'engagent et que l'association des jumelages n'est pas concernée par ce programme d'échange.

M. Le Maire propose de lancer la consultation pour trouver 2 jeunes étudiants de Châtel intéressés par un emploi au Québec

→ **Le Conseil est favorable pour un engagement au programme des échanges inter-municipalités avec prise en charge des jeunes dans les familles respectives.**

C. Avenant au contrat groupe d'assurance statutaire du personnel modifiant le taux de cotisations résultant de l'impact de la réforme des retraites ; les conditions actuelles des contrats d'assurance statutaire souscrits n'intègrent pas les nouvelles dispositions découlant de la réforme des retraites qui a augmenté le nombre de trimestres de cotisations nécessaires à l'obtention d'une retraite à taux plein ; ce qui entraîne une charge complémentaire importante pour les compagnies d'assurances ; après négociation, entre le CDG 74 et l'Assureur (sofcap), l'impact financier a été limité pour notre collectivité, le taux de cotisation passera pour les années de 2012 à 2014 de :

- 6,50 % à 6,72 %, pour les agents titulaires, soit une augmentation de 0,22 point
- 0,88 % à 0,91 % pour les agents non titulaires, soit une augmentation de 0,03 point.

→ **Le CONSEIL autorise le Maire à signer l'avenant au contrat groupe d'assurance statutaire.**

11. SENTIERS BORDS DE DRANSE – Ce projet porté par le Syndicat intercommunal à la Carte, qui demande de délibérer sur le montant de l'estimation sommaire des dépenses relatives aux travaux du projet de cheminement en bords de Dranse, pour un montant de 1 504 448 € TTC, communiqué par M. CAZENAVE, chef de projet « bords de Dranse ». Il est précisé que ce montant correspond à l'estimation sommaire faite dans le cadre de la Déclaration d'utilité publique

→ **Le CONSEIL valide le montant de travaux estimés à 1 504 448 € TTC pour le projet de cheminement en bords de Dranse**

12. TERRAIN à l'Etringa

Suite à la décision prise lors de la séance du Conseil du 12.09.11 concernant l'offre d'achat faite pour le terrain + chalet à l'Etringa au prix de la valeur vénale estimée par France Domaine à 1 415 000 €, les consorts BONNEVILLE ont formulé une offre fixée à 1 556 500 €, nets de frais en tenant compte d'une négociation de 10 %.

M. Le Maire propose d'attendre l'avis du Conseil sur le centre aquatique, qui conditionne l'achat du terrain.

13. **AVIS DU CONSEIL**

Présentation des **déclarations d'intention d'aliéner** :

- a) Vente d'un chalet individuel + parkings, route du Boude
- b) Vente d'un appartement dans la copropriété « Portes du Soleil »
- c) Vente d'un terrain + appartement + cave, route de Près-la-Joux
- d) Vente d'un chalet + garage + parking, route du Roitet,
- e) Adjudication sur saisie immobilière concernant un terrain à bâtir, lieu-dit « Chez Crosson »

→ **Le Conseil n'entend pas exercer le droit de préemption urbain sur les propriétés ci-dessus.**

14. **INFORMATIONS** des décisions dans le cadre de la délégation du Conseil au Maire

A. Information sur les marchés passés :

- a) Lot 13 revêtement préau école (installation du 24 au 28 octobre 2011) : 10 319 € H.T
Scté Chablaisienne de revêtement THONON
- b) Renvois d'eau (1^{ère} partie réalisée automne 2011- Suite au printemps : secteur Linga) :
Montant total : 44 220 € H.T
Freddy RUBIN pour R. Eau métallique
- c) Fourniture de fleurs - marché valable 3 ans : 30 964.10 € H.T en estimatif annuel -
Treboux Ferme d'Allaman
- d) Chapelle de Très les pierres (4 lots) montants total estimé: 19 477.73 € H.T
 - Pascal Couturier (2 lots/H.T=T.T.C) :
 - Maçonnerie 5 390.40 € (y compris travaux complémentaires)
 - Sablage/Peinture 2 090.00 € (y compris travaux complémentaires)
 - André GRILLET (2 lots)
 - Menuiserie : 8 409.85 € H.T
 - Zinguerie : 3 587.48 € H.T
- e) Salle Hors Sac gare amont du LINGA (estimatif total + travaux régie et fournitures) :
123 729.50 € H.T
Modules : 67 400 € H.T (Locamodule)
Habillage : 2 lots :
 - Charpente métallique : 39 677 € H.T (Mouthon Gilles)
 - Bardage Bois : 9 492.50 € H.T (Mouthon Gilles)Raccordement : 7 160 € H.T (LEC)

→ **Le Conseil prend acte des marchés passés**

B. Prêts contractés pour la construction du télésiège des Rochassons prévus au Budget Remontées Mécaniques

- a) Prêt DEXIA : 1 000 000 € - 15 ans – taux fixe 4,32 %
- b) Prêts CREDIT AGRICOLE :
 - 1 330 000 € – 15 ans – taux révisable : 4,1300 %
 - 670 000 € - 15 ans – taux fixe : 4,6500 %
- c) CIC Lyonnaise de Banque : 2 000 000 € – 15 ans – taux capé par un plancher et un plafond sur la base d'un indice euribor 1 mois – pour information : actuellement taux à 3,07 %
- d) CREDIT MUTUEL :
 - 500 000 € - 15 ans – taux fixe : 4,35 %
 - 500 000 € - 15 ans – taux euribor 3 mois + marge de 1,85% l'an

→ **Le Conseil prend acte des prêts contractés.**

C. Destination du véhicule PEUGEOT PARTNER

M. MARCHAND Franck indique qu'une réflexion a été menée par le Conseil afin que le véhicule PEUGEOT PARTNER puisse être utilisé par l'équipe d'entretien des bâtiments communaux au lieu de le revendre.

→ **Le Conseil émet un avis favorable pour garder ce véhicule pour les services communaux**

D. Convention pour la mise à disposition d'un local pour les permanences PAS (Point d'Accueil des Saisonniers) dans la petite salle rez-de-chaussée de la Musardière, étant précisé par M. le Maire qu'une participation financière est versée par le biais du Syndicat à la Carte.

E. Conventions avec l'Association « initiation pêche et découverte », après avis favorable des commissions Sports et finances pour :

- l'organisation de la pêche sous glace durant la saison d'hiver 2011-2012, moyennant une redevance sur la base de la moitié des recettes encaissées (1353 € hiver 2011)
- l'activité d'initiation pêche durant la saison d'été 2012, moyennant une redevance de 250 €.

F. Convention avec le centre de formation « Aquaventure » pour la plongée sous glace, moyennant une redevance de 100 €, après avis favorable des commissions Sports et finances.

G. Convention passée avec la SAEM pour la répartition des secours sur les pistes et procéder au reversement de 90 % des recettes (front de neige, zone A, zone B) en compensation de la prise en charge des matériels nécessaires aux secours et du paiement des personnels affectés aux services des pistes.

→ **Le Conseil prend acte des conventions passées.**

Informations communiquées par M. le Maire :

Projet de liaison inter domaines : une présentation du projet sera effectuée par le Maître d'œuvre à une date à déterminer.

Télésiège des Rochassons tourne en rodage, la réception de l'ouvrage est prévue les 12 et 13 décembre. M. le Maire invite les élus à aller voir l'aménagement. L'inauguration est prévue le 14 janvier 2012 avec des conditions spécifiques d'accès ce jour-là et pourrait être associée pour fêter les 30 ans de liaison avec AVORIAZ.

Commission Départementale de Coopération Intercommunale : les élus souhaitent que l'on demande leur avis ; l'objectif de l'intercommunalité est de fusionner ; M. le Maire demande d'écrire au SIAC pour ne pas inclure les frais de secours dans la répartition.

Tour du Val d'Aoste : les 21 et 22 juillet 2012

Accueil probable du critérium du DAUPHINE en attente de finalisation

Budget de CHATEL TOURISME : un complément de subvention est sollicité pour financer le chapiteau pour les neiges étoilées (30 000 €) et le rock des pistes (20 000 €), précisions apportées par Mme BOVARD Sylvie ; M. CRUZ-MERMY Daniel pensait que le produit de la taxe de séjour était pour ces événements. M. le Maire missionne Mme BOVARD pour demander les éléments comptables.

Demande de M. GRILLET-MUNIER Lionel pour obtenir des parcelles de terrain communal dans le secteur du crêt, nécessaires au maintien de son exploitation. M. le Président de la Commission agriculture est chargé de suivre ce dossier en concertation avec les agriculteurs mettant leurs troupeaux dans ce secteur.

M. CRUZ-MERMY Daniel questionne par rapport à la double imposition (Taxe d'habitation et CFE – ex taxe professionnelle) ; la question sera posée en commission communale des impôts directs par M. GRILLET-AUBERT Pascal, membre de ladite commission.

Les sujets de l'ordre du jour et les questions des Conseillers étant épuisés, le Maire lève la séance à 0 h 45.

Nicolas RUBIN
Maire de CHATEL